

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU MORBIHAN

COMMUNE DE SAINT-PHILIBERT

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relatif à :

Commune de SAINT-PHILIBERT

**Enquête d'utilité publique concernant  
le projet de lotissement du Bois du  
Dolmen**

**Maître d'ouvrage :  
Commune de SAINT-PHILIBERT**

Dominique BERJOT  
Commissaire Enquêteur

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## Enquête relative à :

Utilité publique concernant le projet de réalisation  
du lotissement du bns du Dolmen

En exécution de l'arrêté du 2 mai 2017

de Monsieur le préfet de Morbihan

je, soussigné(e), M. Dominique BERJOT, Commissaire enquêteur

ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, contenant 24 feuillets, pour recevoir pendant une durée de :

17 jours, du 19 juin 2017 au 05 juillet 2017

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les observations du public.

A St Philibert

le 19 juin 2017

signature

Dominique BERJOT  
Commissaire Enquêteur

## Première journée :

le \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

1 - Observations de M<sup>(1)</sup>

<sup>(1)</sup> Pour prendre en considération vos remarques, il vous est conseillé de préciser vos noms et coordonnées

le 05 juillet 2017

(R1)

Je ne suis pas opposé à la réalisation du projet  
bien au contraire, je suis conscient du besoin de développement  
en logement pour les jeunes actifs. Mais j'aurais souhaité  
une indemnisation un peu plus conséquente, aux alentours  
de 30 € / m<sup>2</sup>

HERVÉ Jacques



le 05 juillet 2017

(R2)

M. Mme TIRONNEAU - 4 rue du Porant - St Philibert.

Nous aurions souhaité savoir si la coulée verte  
promise lors de différentes réunions avec la Mairie  
et la dernière enquête publique, va bien être maintenue  
le long des maisons situées au 4-6 et 8 rue du  
Porant ? Ce chemin est déjà empiété sur ces différentes  
parcelles ainsi que tout le long de la maison de B  
rétruite. Ce terrain appartenant à la commune nécessite  
un "simple" nettoyage / soit défriché. Nous avons eu  
l'obligation de construire nos maisons au sud des  
terrains, laissant nos jardins au nord. Nous aimerions  
continuer pleinement de nos jardins sans avoir de vis-à-  
-vis avec des autres maisons dont les pièces de vie seraient  
installées au sud.

Tironneau Anne-Hélène



Le 05 juillet à 17 heures 30,

Le délai d'enquête étant expiré,

je, soussigné(e), M Dominique BERJOT

déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant 17 jours consécutifs,

du 19 juin 2017 à 9h00 au 05 juillet 2017 à 17h30

de \_\_\_\_\_ heures à \_\_\_\_\_ heures

et de \_\_\_\_\_ heures à \_\_\_\_\_ heures

Les observations ont été consignées au registre par 2 personnes (pages nos 2 à \_\_\_\_\_).

En outre, j'ai reçu 3 lettres ou notes <sup>mails</sup> écrites qui sont annexées au présent registre :

1. - Lettre en date du <sup>mail</sup> 27 juin 2017 de M. LÉ CORNÉC

2. - Lettre en date du 05 juillet de M. et M<sup>e</sup> TRILLOT

3. - Lettre en date du 05 juillet de M. TRILLOT

4. - Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

5. - Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

Dominique BERJOT  
Commissaire Enquêteur

*DMN*

Le présent registre ainsi que les \_\_\_\_\_ pièces  
qui y sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins,

le 4 août 2017

à M. Le Préfet du Morbihan

*Voir mentions de clôture en page 17.*

*Dominique BERIOT*  
Commissaire Enquêteur

**Rapport et conclusions de l'enquêteur sont annexées au présent registre**

**Avis d'enquête publique St Philibert****anthony le cornec** <tony.lecornec@gmx.fr>mardi 27 juin 2017 à 20:25 réception

À : enquetepublique.stphilibert@orange.fr

---

 vous avez transféré ce message

---

Bonjour,

Suite à l'avis d'enquête publique concernant le projet du lotissement du bois du dolmen de St Philibert, je me permet de vous faire ce courrier.

Nous sommes locataire depuis 5 ans à St Philibert, au, 3 rue du Ponant.

Et apprecions beaucoup cette commune et ces habitants. De ce fait, nous aimerions investir dans celle ci.

Le projet du bois du dolmen nous conviendrais énormément.

Nous travaillons tous les deux sur le secteur, être propriétaire serai l'aboutissement de notre rêve et de rester vivre à St Philibert.

Dans l'attente avec grande impatience que ce projet se concrétise.

Cordialement

Objet: Projet de lotissement du bois du Dolmen

Saint Philibert le 5 juillet 2017

De Isabelle et Bernard Trillot, 7 rue du Ponant, 56470 Saint Philibert

CA

à M le Commissaire enquêteur

Monsieur,

A la suite de notre rencontre nous avons quelques réflexions à vous faire à propos du projet de lotissement du Bois du Dolmen. Nous nous sommes associés aux réflexions menées avec nos voisins du lotissement du Haut du Ponant et nous avons signé un courrier commun qui vous a été adressé.

S'agissant de notre situation, nous habitons au 7 rue du Ponant, nous nous inquiétons de voir que le projet présenté fait déboucher une rue juste devant l'entrée de notre maison, ce qui est en soi un désagrément et une dévalorisation de notre maison.

Par ailleurs la manœuvre de marche arrière pour sortir de chez nous se fait déjà sans visibilité; en effet la rue du Ponant est coudée à cet endroit; l'ajout d'un flux supplémentaire de voitures rendra la situation encore plus difficile.

Avec l'ouverture du nouveau lotissement, du centre commercial (Proxi) et de la boulangerie, la situation se dégradera encore. N'oubliez pas que ce lotissement a été créé en vue de rajeunir la population et en effet il y a beaucoup d'enfants.

Par ailleurs, habitant juste à côté de la maison de retraite, nous observons que notre rue, qui ne comporte qu'un seul trottoir (!) représente un danger pour les personnes âgées qui sortent de leur maison pour se promener aux alentours. Beaucoup d'entre elles marchent avec difficultés et seront gênées par une plus grande circulation. Très souvent leurs familles viennent les chercher en voiture et pour leur faciliter la tâche, se garent momentanément devant la grille ou en face gênant inévitablement la circulation.

Pour ces raisons et parce que la rue du Ponant est étroite, l'ouverture projetée nous semble particulièrement maladroite. Elle serait plus adaptée à la situation si elle débouchait à l'est de la maison de retraite.

D'une façon générale nous nous étonnons que ce projet ne s'accompagne pas d'une ouverture vers le nord en prolongement de la rue du Prétoç afin de faire respirer ce nouveau quartier. La circulation automobile qu'il génèrera est actuellement tournée uniquement vers le centre ville, ce qui est préjudiciable à notre quartier mais également au centre ville lui-même qui verra se croiser les véhicules entrant en ville et ceux qui en sortent. L'ouverture vers le nord est une nécessité et le sera encore plus lors des développement ultérieurs.

Nous avons choisi de vivre à Saint Philibert pour sa tranquillité. Nous comprenons le souhait de créer ce nouveau lotissement mais nous voulons qu'il soit fait correctement. Pour ne rien vous cacher, la façon dont ont été créés les nouveaux quartiers est déjà une source d'étonnement. Un seul trottoir rue du Ponant, pas de trottoir impasse du Ponant, impossibilité pour les éboueurs de ramasser les poubelles des quatre habitations de cette impasse, des rues nouvelles en centre ville avec un seul trottoir et qui plus est occupé par des places de stationnement!

Pour nous qui venons de la région parisienne où on progresse quelquefois exagérément vers le développement d'une ville sans voiture, c'est pour le moins surprenant.

Bernard  
TRILLOT 

C2

Observations des résidents des hauts du Ponant:

Une réunion des résidents des « haut du Ponant » voisins immédiats du futur projet s'est tenue le 16 décembre 2015, tous les participants se disent préoccupés par l'inévitable surcharge de circulation qu'apportera le nouveau projet.

La configuration actuelle des rues desservant notre lotissement est loin de donner satisfaction:

Un seul trottoir rue du Ponant, le trafic s'effectue au ras des sorties de jardin des N° 4, 6, 8, au point de rendre dangereuse pour les enfants les sorties devant chez eux. Rappelons que dans ce quartier la population des - de 10 ans est d'au moins 15 enfants.



Le plan de circulation a été dessiné sans prévoir de dégagement suffisant pour les manoeuvres de véhicules encombrant : livraisons, déménagements etc...

Cette situation, délicate pour quelques voitures, deviendra dangereuse si l'on ajoute la desserte de 37 logements supplémentaires.

Ajoutons que l'idée d'inverser le sens actuel de circulation est irréalisable. La rue est trop étroite pour permettre aux véhicules de ces mêmes numéros, de tourner vers la droite dans la rue du Pretoc.



Pour cette raison, nous suggérons de prévoir une desserte intérieure du futur lotissement qui communiquerait vers l'extérieur: au Sud par la rue du Pretoc, **au Nord par une rue pouvant rejoindre le rond point d'accès à la commune**, rue qui serait par ailleurs utile aux autres projets d'extension qui ne manqueront pas d'être envisagés dans le futur. Cela permettrait en outre d'abandonner le projet de la nouvelle rue prévue sur le jardin de la maison de retraite.

Prévue pour passer le long du n° 4, elle sera source de nuisances et entraînera une dévalorisation de cette propriété, elle occasionnera des nuisances également et rendra problématiques les allées et venues en marche arrière des sorties de voiture du n°7 situé au débouché de cette rue.



N'est-il pas possible d'envisager plutôt une rue en contournement de la maison de retraite qui passerait derrière celle-ci, entre la partie technique et la zone humide?



Le plan de circulation est un sujet qu'il nous semble urgent de régler avant de voir les travaux commencer et avec eux le passage d'engins de chantier de toutes tailles.

Les participants souhaiteraient que la « coulée verte » derrière le lotissement des Hauts du ponant prévue dans l'ancien projet soit maintenue afin de créer une séparation entre les deux lotissements.

Le projet actuel prévoit des places de stationnement au ras des jardins des n° 4, 6, 8, ces trois familles rappellent qu'au moment de leur acquisition, il ne leur a pas été possible de choisir l'orientation Sud pour les jardins sur leur parcelle.

Il serait beaucoup plus harmonieux d'y faire jouxter les jardins des futures constructions. Ils demandent également que soit reconsidérée la situation de ces logements collectifs, plus élevés, en fond du futur lotissement afin d'éviter un vis à vis plongeant d'une propriété sur l'autre source la encore de gêne et de dévalorisation des biens.

Nous sommes tous conscients qu'une ville doit évoluer et se développer, mais nous voulons, avant que toute décision soit arrêtée, attirer l'attention sur le besoin de tranquillité qui a été à l'origine de chaque projet de vie familiale dans ce quartier, ainsi que sur les efforts consentis par chacun pour se constituer ce précieux patrimoine tout au long de sa vie professionnelle.

Nous voudrions être sûrs que ces aspects humains et financiers seront bien pris en considération.

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien apporter à nos observations.

Pour les résidents  
Bernard TRILLÔT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Bernard Trillôt', written in a cursive style.